

# DEMANDE D'UTILISATION D'UNE SALLE MUNICIPALE - ANNÉE 2018

À imprimer et à retourner signée en Mairie, accompagnée des pièces jointes pour validation

Nom, qualité, adresse  
du demandeur :

Nom et téléphone du contact pour remise des clefs :

Date demandée :

Utilisation envisagée :

Horaires de présence du public :

Début :

Fin :

## SALLE DE CONFERENCES

Capacité :

135 personnes (dont 10 PMR)

Horaires exclusifs d'utilisation

Mardi, Mercredi, vendredi :

10h-12h et 14h-18h

Jeudi 14h-18h

Samedi 10h-12h et 14h-17h



les Sables  
d'Olonne...

Contact Service de Prêts des Salles - 02 51 23 16 83

- Droit de location de la salle :

Référence : Décision du 11/10/2017

### Personnes morales sablaises (siège social sur la commune) sans but lucratif

- première manifestation par an (non cumulable avec gratuité autre salle)  Gratuit

- la suivante  93,00 €

- réunion politique publique, la première  Gratuit  
la suivante  93,00 €

### Personnes morales extérieures sans but lucratif

- première manifestation par an  47,00 €

- la suivante  151,00 €

- réunion politique publique, la première  Gratuit  
la suivante  151,00 €

Matériel souhaité à disposition :

Micro(s) sans fil

Micro(s) filaire(s)

Ecran de projection

Tables (maxi 3)

Chaises (maxi 8)

Présence d'un public en fauteuil roulant

Présence d'un intervenant en fauteuil roulant

L'USAGER S'ENGAGE :

- à se conformer au règlement d'utilisation des salles  
(disponible sur le site Internet de la Ville)

- à payer le droit de location au tarif en vigueur, au plus tard  
la veille de la manifestation

- à couvrir sa responsabilité civile

- à désigner 2 personnes chargées des missions de prévention sécurité  
incendie (veiller au respect de l'effectif maximum dans la salle, de la  
disponibilité des issues de secours, etc.).

ET JOINT A LA PRESENTE DEMANDE :

L'attestation d'assurance

Le recours à un agent de sécurité SSIAP1 (si specta

Le chèque de règlement du montant total de

DATE ET SIGNATURE :

(Cadre réservé à la ville des Sables d'Olonne)

AVIS DU SERVICE :

AUTORISATION DU MAIRE :

Par délégation du Maire

Claire LEGRAND, Adjointe Déléguée

Animation - Développement Culturel

Toute annulation d'une location à caractère onéreux qui n'aura pas été effectuée par écrit un mois à l'avance sera facturée à l'usager.